

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le lundi 17 janvier 2022 à 19h30 à la salle communautaire, située au 1551 rue Principale, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, Maire,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Carl Massé, conseiller,
Mme Annie Dussault,

Absents : M. Dany Chapdelaine, conseiller
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,

En vertu des articles 153 et 156 du code municipal, l'avis de convocation a été dûment signifié en date du 12 janvier à tous les membres du conseil.

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

Le conseil de la municipalité de Lawrenceville siège en séance extraordinaire ce 17 janvier 2022, en séance conventionnel et par voie d'appel conférence.

Sont présents en personne: M. Derek Grilli, Maire,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Carl Massé, conseiller,
Mme Annie Dussault,
Absents : M. Dany Chapdelaine, conseiller
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,

2022-01-15

Attendu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu le décret numéro 388-2020 du 29 mars qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

Attendu l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence.

Que la séance et ses délibérations soient enregistrées et rendues accessibles sur le site de la municipalité dès que possible.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

1. ORDRE DU JOUR

2022-01-16

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié:

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du budget 2022;
4. Adoption du programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024;
5. Questions de l'assemblée;
6. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

3. ADOPTION BUDGET 2022

2022-01-17

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que le budget pour l'année 2022 soit adopté tel que présenté.

Proposition adoptée à l'unanimité.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

<u>Activités de fonctionnement</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus de fonctionnement		
Taxes	627 414 \$	619 793 \$
Paiements tenant lieu de taxes	2 200	2 200
Transferts	255 044	271 283
Services rendus	171 005	171 874
Imposition de droits	15 550	16 850
Amendes et pénalités	1 000	1 000
Intérêts	6 000	6 000
	<u>1 078 214</u>	<u>1 089 000</u>
Dépenses de fonctionnement		
Administration générale	207 847	201 726
Sécurité publique	111 000	106 818
Transport	188 650	207 015
Hygiène du milieu	131 593	128 721
Santé et bien-être	2 554	2 516
Aménagement, urbanisme et développement	81 041	70 094
Loisirs et culture	54 070	54 877
Frais de financement	37 650	26 687
	<u>814 405</u>	<u>798 454</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement	263 809	290 546

Conciliation à des fins fiscales

Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté	2 200	2 200
Remboursement de la dette à long terme	-219 400	-217 600
Affectation aux activités d'investissement	-46 609	-75 146
Affectation au fonds de roulement	0	0
	<u>-263 809</u>	<u>-290 546</u>

Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	<u>0</u>	\$	<u>0</u>	\$
---	----------	----	----------	----

Activités d'investissement

2022

2021

Acquisition d'immobilisations

Église	21 609	\$	35 500	\$
Parc	15 000		4 500	
Administration générale	10 000		35 146	
	<u>46 609</u>		<u>75 146</u>	

Transfert et affectations

Transfert – Agriesprit	-		20 000	
Transfert – Pacte fiscal	9 000		7 500	
Affectation de l'excédent non affecté	-		12 000	
Affectation des activités de fonctionnement	37 609		35 646	
	<u>46 609</u>		<u>75 146</u>	

Excédent d'investissement

<u>0</u>	\$	<u>0</u>	\$
----------	----	----------	----

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

2022-01-18

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que le programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024 soit adopté tel que présenté.

Proposition adoptée à l'unanimité.

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

La municipalité a déposé la programmation des travaux à être réalisés dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

La réfection de la rue de l'Église, du Parc municipal et de l'église ont été planifiées.

Des subventions seront demandées pour l'aménagement de l'Église qui a été acquise par la municipalité. Des subventions ont été demandées pour la réfection du parc municipal.

La municipalité projette l'acquisition d'un défibrillateur.

La municipalité étudie également la possibilité de réaliser des travaux à l'hôtel de ville pour y aménager des bureaux fermés.

5. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-01-19

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Annie Dussault, à 19h05, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Éric Bossé, maire suppléant

François Paquette, directeur général